

ABONNEMENT.

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Hors du Département.
Un an 35 fr.
Six mois 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

Bulletin politique.

SEANCE DU 4 JUIN.

Après la tablature donnée aux députés par l'article 23 vient celle de l'article 37.

Malgré l'heure avancée, l'Assemblée, déjà fatiguée par la nomination de sa commission du budget, ne veut pas se retirer avant d'avoir discuté la durée du service militaire.

Le projet de loi donne cinq ans dans l'armée active, quatre ans dans la réserve, cinq ans dans l'armée territoriale et six ans dans la réserve territoriale. Mais les rédacteurs du projet avaient compté sans M. Farcy, qui se présente le premier pour défendre un amendement destiné à le modifier.

Dans le long discours de ce député, discours plein de phrases redondantes, de théories déclamatoires débitées avec emphase, on finit par s'apercevoir que le jeune lieutenant de marine se contente d'un service de deux années sous les drapeaux : ce délai suffit amplement, à son avis, pour former un bon soldat.

L'orateur fait comprendre, en outre, que des soldats, ayant cinq années de service actif, finissent par former une garde prétoirienne plutôt qu'une armée permanente.

M. de Farcy va vite en affaires. Il s'appuie sur deux maréchaux de France de 1828, pour ne pas demander plus de deux années de service, et il prétend, en outre, « d'après l'opinion d'officiers de cavalerie très-compétents, » qu'il faut huit mois seulement pour former un canonier et six pour former un cavalier.

La commission elle-même, du reste, est d'avis qu'on peut arriver plus promptement qu'on ne l'a fait jusqu'ici à créer de bons soldats et d'excellents cavaliers.

M. Keller prend la parole pour transiger entre le projet de loi et l'amendement de M. Farcy, et propose de porter la durée du service à trois ans :

Dès le début de son discours, M. Keller exprime son opinion de patriote par ces paroles, si profondément vraies :

« Le service obligatoire doit être une vérité. Ce n'est pas un retour à la barbarie, mais à la justice et au patriotisme.

» Tout le monde est obligé à la loi du travail, tout le monde, malgré sa richesse et sa naissance, doit également être obligé de se dévouer à la défense du pays et à son salut. »

« Rétablissons, dit l'orateur en finissant, rétablissons le moral de la nation, recourons de nouveau au christianisme, et nous reprendrons notre rang dans le monde, car Dieu sera avec nous ; nous aurons de grands hommes d'État, de grands hommes de guerre, de grands citoyens.

» Mettons la justice et l'égalité dans notre loi.

» C'est le sentiment qui doit nous guider tous ; c'est ce que le pays, c'est ce que l'armée attendent de nous. »

Une triple-salve d'applaudissements accueillit ces paroles.

L'argumentation de M. Keller ne consiste pas à défendre sa motion, mais plutôt à démontrer les inconvénients du système de la commission. Pour lui, trois ans suffisent à former un bon soldat, et il appuie surtout

son chiffre sur l'économie qui en résultera pour le budget.

Le contingent formé par les cinq classes coûterait trop cher au Trésor, et cette vérité semble rallier la majorité de l'Assemblée qui ne perd pas un mot du discours de M. Keller.

Toutefois, le temps ne permettant pas de résoudre la question, la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

J.-R. DENAIS.

LE CAS DE M. ANDRIEUX.

On lit dans *Paris-Journal* :

L'enquête promise par M. Dufaure sur les paroles attribuées à M. Andrieux est terminée. Le procureur général de Lyon ne s'est pas déclaré socialiste, mais il a affirmé sa foi matérialiste, si toutefois le matérialisme est un dogme. M. Andrieux sera contraint de donner sa démission, mais ses amis ont promis pour lui d'une compensation.

Pourquoi une compensation ?

Si M. Andrieux a mérité de ne plus être procureur général à Lyon, cela lui crée-t-il un droit à une fonction quelconque ?

L'opinion publique est heureusement plus forte que les bonnes intentions de M. Dufaure. M. Andrieux aura le sort de M. Valentini, il restera en disponibilité.

L'Événement prétend de son côté qu'il aurait été décidé en conseil des ministres que M. Andrieux serait maintenu en son poste ; mais une correspondance particulière de Lyon nous assure que le procureur de la République a donné sa démission.

Les radicaux lui auraient même offert, dit-on, un mandat impératif qu'il aurait accepté.

M. JULES FAYRE ET LE 4 SEPTEMBRE.

M. Jules Favre adresse aux journaux la lettre suivante :

« Monsieur,

» Jene sais comment et par qui vous avez eu connaissance de ma déclaration devant la commission d'enquête, au moment même où je la faisais, et avant qu'elle eût été traduite par la sténographie. Cette communication inexacte a motivé de votre part des appréciations que vous modifierez certainement quand vous aurez sous les yeux le texte de ma déclaration. Vous me permettez de juger convenable d'ajourner jusqu'à cette publication des explications qui, je l'espère, rétabliront la vérité en éclairant complètement l'opinion sur la conduite du gouvernement de la défense nationale dans ce douloureux épisode de la convention du 28 janvier 1871.

» Recevez, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

» JULES FAYRE.

» Ce 2 juin 1872. »

La commission chargée de procéder à une enquête sur la situation des classes ouvrières est président, a dû se réunir pour nommer les membres de la sous-commission qui devra rédiger le questionnaire et le programme d'études qui ont été discutés dans les dernières séances, et qui permettra ensuite à la commission de poursuivre ses travaux sans désenrayer.

L'attention de la France industrielle et ouvrière est acquise à la commission.

Ses travaux excitent une grande attente. Puisse-t-elle ne pas aboutir à une déception ! Le nom de son président doit être une garantie.

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

Le *Figaro* publie la lettre suivante, qu'il a reçue du Mans :

La ville est en fête. Les saltimbanques et les étalagistes encombrant les places. Les hôtels et les cafés regorgent de monde. L'animation est grande, le bruit assourdissant... Spectacle fort divertissant, en somme, et qui fait oublier.

Il y a quinze mois, Le Mans était dans le deuil et les larmes. Les Prussiens eux-mêmes passaient mornes et silencieux. Le soir de la victoire, quand ils songèrent à occuper les maisons, un mot terrible, écrit sur la plupart des portes, les fit reculer de terreur : *Varioloux* !... Le fléau était entré en ville avec la défaite. Les mêmes tombereaux emportaient les morts glorieux de la bataille des rues et les victimes de l'épidémie !

Toutes ces douleurs, toutes ces colères sont dénouées de nous. Le temps est superbe, la foule est radieuse. Et pourtant à travers les groupes, errant comme des âmes en peine, des malheureux grelottent, excitant une sympathique curiosité. Ce sont les internés !

On les salue, pensant à l'accueil que fit, l'année dernière, un peuple hospitalier à des soldats désahés comme eux-là. La Suisse a donné aux nations un noble exemple, que nous devons suivre les premiers, nous Français. L'a-t-on compris ? C'esce que nous allons voir.

Ces internés sont des carlistes, c'est-à-dire de fiers espagnols qui ne veulent pas d'un roi pié-

montais, des catholiques fervents qui ne peuvent se faire à l'idée d'être gouvernés par le fils de l'homme qui a détrôné le Pape. A quelque opinion, politique ou religieuse, qu'on appartienne, c'est là une cause respectable. Pour nous, Français, c'est plus que cela.

Il y a une famille à qui nous avons donné l'un des plus beaux trônes du monde, au prix de notre sang. Dès que le malheur s'est abattu sur nous, cette famille est devenue l'alliée de nos ennemis. Régnant sur l'Espagne et l'Italie, elle est pour nous une double menace. L'épée de don Carlos va couper en deux le reptile... Et parfois cela nous fait rire !

Ces pauvres carlistes, pris à la frontière, ont été enchaînés avec des menottes et ont ainsi traversé la France. C'est à Poitiers seulement que le chef de gare du chemin de fer comprit que c'était là un abus monstrueux. Il en parla au commissaire, qui, d'un mot, fit tomber ces chaînes. Ils arrivèrent à Tours, où ils passèrent la nuit en prison. Le gardien-chef s'informa de la façon dont ils s'étaient nourris en voyage.

Ces malheureux avaient acheté, dans les stations, un peu de pain, un peu de vin. Ils n'avaient plus d'argent. Le brave gardien leur fit faire un repas très-modeste.

Puis on les conduisit au Mans, où ils arrivèrent le 11 mai. Le commissaire central, M. Aspice, qui est un fort honnête homme, les accueillit avec les égards qu'on doit à des vaincus.

Il leur donna un abri, et s'occupa d'améliorer leur sort. Ils sont plus de cent, et déjà trente ont

reçu de lui des vêtements ou des chaussures. C'est vous dire que si le vouloir de ce fonctionnaire est grand, son pouvoir est très-limité.

Quarante de ces pauvres gens sont logés dans des masures de la vieille ville. Quelques officiers et deux prêtres ont trouvé des chambres. Enfin, quarante-huit soldats campent dans une ancienne fabrique, sur les bords de l'Huisne, au gué de Maulny.

Le paysage est charmant. Les grands arbres ombragent une sorte d'étang, semé d'îles, que forme la petite rivière. Tout auprès est un moulin. A droite, un restaurant d'été où la jeunesse vient prendre ses ébats. Au milieu s'élève un vaste bâtiment nu, en briques, dans lequel on pénètre par une échelle. C'est là que sont les internés, dans deux grandes salles, couchés sur une mauvaise paille, avec une couverture de laine grise. Dans une salle il y a des lits en planches qui paraissent plus confortables. Mais ce n'est qu'un effet d'optique. La paille est toujours l'unique élément de cette literie sommaire.

Les hôtes de cette caserne improvisée sont des hommes vigoureux, au teint bistre, aux traits énergiques. Il y a parmi eux un officier, Barnabé Derronsoro, qui me reçoit. C'est un jeune homme intelligent, qui parle très-purement le français. A la suite des événements de 1869, il fut interné à Limoges. En 1870, avec vingt-deux de ses compagnons, il demanda à servir la France, et se comporta vaillamment dans le corps de Cathelineau. A la paix, il se rendit à Bordeaux, où il trouva une bonne place d'interprète. Mais, à la première nou-

velle du soulèvement, il partit pour l'Espagne et fut admis comme capitaine dans les bandes de Rondono.

— Voyez nos soldats, me dit-il. Ce sont des jeunes gens de 18 à 25 ans, ou des hommes de soixante ans, vieux soldats de Cabrera qui ont fait la guerre de 1833 à 1840. Tous savent pourquoi ils ont pris les armes. Ils veulent délivrer l'Espagne du joug de l'étranger !...

— Voluntarios !... Voluntarios ! s'écrièrent aussitôt les hommes qui nous entouraient et écoutaient notre conversation, sans la comprendre, mais en devinant l'objet à l'air animé de Derronsoro.

— Voyez celui-ci, continua Barnabé : il était gendarme (*guardia civil*). Il a une femme et deux enfants, qu'il a quittés pour ne pas combattre pour l'étranger contre des Espagnols. Nous sommes malheureux, mais non découragés. La révolte gagne du terrain. Elle tient tout le Nord de l'Espagne, du Guipuzcoa à la Catalogne. Quarante mille hommes se sont levés à l'appel de don Carlos. Dans les moindres chaumières, on travaille à leur équipement. Les épargnes de tout le peuple fournissent l'armement et la solde.

— Et comment avez-vous été pris ? lui demandai-je.

— Mon bataillon, me dit-il, se rendait à Beteln, dans le Guipuzcoa. Là nous devions trouver des fusils et des munitions. Mais les amédéistes nous y avaient devancés. Ils nous poursuivirent jusqu'à la frontière, où l'autorité française nous arrêta. Mais j'ai su depuis qu'un corps qui s'était reformé en Navarre avait pris possession de ces armes...

STRASBOURG

ET LE CONSEIL D'ENQUÊTE.

Nous avons publié avant-hier la belle et solide protestation du général Ulrich. Elle nous a vivement intéressés, moins encore par les arguments excellents qu'elle invoque à la décharge de l'ancien commandant de Strasbourg, que parce qu'elle renferme un juste éloge de la population et de la garde nationale de cette ville.

Dès la publication, dans le *Journal officiel*, du procès-verbal du conseil d'enquête, nous avons dit ici combien le blâme infligé à nos compatriotes de Strasbourg était inopportun et impolitique. Aujourd'hui nous apprenons qu'il n'avait aucun fondement. Nous avons dit que c'était une faute, une étourderie ; nous sommes convaincus aujourd'hui que c'était en outre une injustice.

Le général Ulrich, qui aurait plutôt intérêt, pour sa justification, à laisser dans l'ombre le courage de la garnison et à diminuer les mérites de la garde nationale, leur rend pleinement justice ainsi qu'à la population. Celle-ci a subi avec héroïsme un bombardement épouvantable. Loin de l'affaiblir, la cruauté des assiégeants l'a exaspérée et a ravivé son patriotisme. La garde nationale a fourni une batterie d'artilleurs volontaires, qui a été placée et est demeurée aux postes les plus périlleux, deux compagnies franches et une compagnie de francs-tireurs qui ont rendu les plus grands services et ont pris une part glorieuse à la défense de la place. Les gardes nationaux sédentaires ont été des auxiliaires utiles pour le corps des pompiers contraint de se multiplier à l'infini, et tous ont continué bravement leur lutte contre l'incendie, même alors qu'ils ne pouvaient plus douter de l'impuissance de leurs efforts.

Voilà des faits, des faits indéniables, qu'affirment non-seulement le général Ulrich, mais aussi les anciens députés de l'Alsace et le conseil municipal de Strasbourg. La lumière est faite, et point n'est besoin d'une contre-enquête pour que nous rendions justice à cette population qu'a injustement frappée un verdict aussi étrange. Nous aurions voulu que le conseil, mieux informé, eût le courage de revenir sur sa faute, ce qui, en la réparant, aurait relevé ce conseil aux yeux de tous.

Il ne le fait point. Tant pis pour lui. Mais les protestations unanimes de la presse, écho de l'opinion publique à cet égard, détruiront, il faut l'espérer, le déplorable effet produit en Alsace par un tel jugement. Frapper dans son honneur une cité que l'incurie criminelle de nos gouvernants avait laissée sans ressources, qui a été la première et qui sera la dernière victime de l'invasion, qui a subi les premiers effets de la haine allemande et qui nous sert aujourd'hui de rançon, était déjà une énormité.

Mais la calomnie et se refuser ensuite à reconnaître l'erreur commise, c'est seulement se nuire à soi-même et s'exposer aux justes protestations du pays tout entier.

Que nos frères de l'Alsace le sachent bien : il a pu exister en France un tribunal prévenu, mal éclairé par des témoins partiaux, et conduit ainsi à une appréciation inexacte des personnes et des choses. Mais la reconnaissance de la France proteste contre l'ingratitude de ce tribunal, et c'est toujours de l'admiration, de l'affection compatissante, de la pitié respectueuse que nous ressentons envers nos compatriotes, les premiers au danger, les derniers à la peine.

Quant à cette tactique du conquérant qui, dans la *Gazette d'Augsbourg* et dans d'autres journaux, prend la défense des Alsaciens contre le conseil d'enquête, quant à ce rôle de tartuffe joué aujourd'hui par les Prussiens qui voudraient opposer leurs odieuses caresses à la prétendue ingratitude française, nous aimons à croire que les Alsaciens sauront en apprécier la sincérité. Après avoir bombardé les maisons, le conquérant voudrait gagner les cœurs. Il croit, en oubliant les incendies allumés par lui, les faire oublier à ses victimes. Mais celles-ci savent qu'il adore aujourd'hui ce qu'il a brûlé, et que, le cas échéant, il brûlerait de nouveau ce qu'il adore.

MARIUS TOPIN.

Informations diverses.

Nous apprenons que la création d'un conseil supérieur de la guerre, analogue au conseil supérieur de l'instruction publique, vient d'être décidée.

Le projet de décret est entre les mains de M. Thiers depuis quelque temps déjà, et s'il n'a pas encore été signé, l'unique cause en a été certaines difficultés d'attributions à lever entre le président de cette institution et le ministre de la guerre.

Il n'en est pas moins certain aujourd'hui, qu'avant la fin de la session, cette organisation si nécessaire pour le bien de l'armée, et qui donna de si bons résultats dans les derniers temps de la Restauration, sera de nouveau mise en vigueur.

du souverain pour être admis à passer les examens d'auditeur au conseil d'Etat.

Maintenant que, d'après la nouvelle loi, tout le monde peut se présenter, on pense que le nombre des candidats s'élèvera à 800 environ. Or, comme il est impossible d'en examiner plus de huit par jour, ce sont donc cent séances d'examen en perspective.

Le gouvernement est saisi d'une demande tendant à réunir, à Paris, un synode général des églises réformées.

M. le ministre de l'instruction publique est favorable à cette requête, soutenue par

M. de Pressensé et plusieurs membres de l'Assemblée, mais M. Thiers y verrait, dit-on, d'assez graves inconvénients.

On lit dans le *Figaro* :

Un conseiller de la gauche radicale, du conseil municipal de Paris, émettait dernièrement l'avis de changer le nom du boulevard Beaumarchais, sous prétexte que *Beaumarchais* était parent de Napoléon I^{er}. On a eu toutes les peines du monde à lui faire comprendre qu'il confondait avec *Beauharnais*.

N. B. — Ceci n'est nullement de la plaisanterie.

On étudie en ce moment, par ordre du conseil municipal, un nouveau mode de traction pour les chemins de fer américains établis ou à établir dans Paris.

La modification consisterait à remplacer les chevaux par un appareil à air comprimé.

Cet appareil, dû à un ingénieur français, est très-ingénieux et d'un prix de revient très-minime.

Pendant la Commune, les fédérés ont pillé chez le maréchal Bazaine des ornements d'église consistant en quatre chasubles et un ciboire.

Certains journaux disent que ces objets viennent du Mexique, ce qui est inexact.

A Nancy, au palais du gouvernement, qui était habité par le maréchal, se trouvait une chapelle où l'on disait la messe tous les matins.

Le maréchal a acheté, pour la somme de onze cents francs, les objets suivants : quatre chasubles, un ciboire et un encensoir, qui se trouvent encore entre ses mains.

(Eclair.)

L'héritier présomptif de toutes les Russies, qui avait fait annoncer presque officiellement sa prochaine arrivée en France, a prévenu hier par lettre, l'ambassadeur de Russie qu'il ne viendrait pas.

LA DÉMOLITION DU PALAIS DE JUSTICE. — On démolit actuellement la partie du Palais de Justice qui a été incendiée il y a un an.

C'est une excellente occasion qui se présente de dégager ce joyau gothique qu'on nomme la Sainte-Chapelle. Répétons qu'on n'aura pas la malencontreuse idée de l'enchâsser de nouveau dans les futures constructions.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

On écrit de Toulouse, le 2 juin, à la *Décentralisation* :

Il me tardait d'avoir des nouvelles de don Carlos, dont le mâle caractère est aujourd'hui si vivement apprécié, même par

ses adversaires. Or, d'après les sûres informations de mon correspondant d'Irun, je puis vous garantir que, le 29 mai, le roi Charles VII, instruit de la marche du général Amilivia sur Tolosa (Guipuzcoa), s'est rendu au camp de cet illustre chef avec deux officiers généraux. Le roi a été acclamé par ses braves Basques, au nombre de 5,000, qui ont juré de délivrer la terre d'Espagne du joug de l'étranger.

Amilivia vient de renforcer les corps d'Isturbe et de Carasa, qui ont battu deux fois Moriones et le tiennent enveloppé. Quant à Latona, battu en Biscaye, il est en retraite dans la direction de Laredo.

Dans l'Alava, un engagement sérieux a eu lieu entre les carlistes et les amédéistes, à Salinas, sur la route de Vittoria. Les troupes amédéistes ont faibli, des cas nombreux de désertion ont eu lieu, et l'incorporation des soldats dans les rangs carlistes ne s'est pas fait attendre.

Aujourd'hui, il est notoire que 3,000 hommes des différentes divisions de l'armée du Nord ont déjà été mis hors de combat par les bandes de d'Aguirre, Amilivia et Carasa.

En Biscaye, les carlistes ont profité de la suspension d'armes pour recevoir de nouvelles recrues, et je puis vous certifier qu'avant-hier la bande de Berraondo a attaqué les amédéistes dans la direction d'Elqueta. C'est le marquis de Valdespina qui a ordonné cette attaque.

Je ne dois pas oublier de vous informer qu'en récompense de son honorable conduite le roi Charles VII vient de nommer le marquis de Valdespina général commandant en second de la province de Biscaye.

Le brave Velasco, commandant général dans l'Alava, vient d'envoyer en Biscaye un corps de 3,000 hommes bien armés et bien équipés.

Cet habile commandant organise de nouveaux corps.

Je puis vous garantir également qu'Amilivia menace Tolosa, après être revenu dans le Guipuzcoa.

A l'heure actuelle, Amilivia, qui dispose d'un nombreux contingent, doit avoir fait son entrée à Tolosa. Il se dirigera de là sur Saint-Sébastien.

L'Agence *Havas* continue à publier une foule de télégrammes annonçant de nouvelles soumissions de bandes carlistes. (Elles étaient nombreuses, paraît-il, ces bandes, à en juger par le grand nombre de soumissions !)

Nous nous bornerons à reproduire ces dépêches officieuses en faisant seulement remarquer qu'elles annoncent la défaite de la bande de Cuevillas. Or, cette bande est la première dont on ait annoncé la soumission, à la suite de la convention d'Amorovieta :

Madrid, 3 juin.

La *Gazette officielle* publie les informations suivantes :

Conformément à ces instructions, je me suis rendu hier soir au Mans.

J'ai d'abord voulu savoir comment ces malheureux se nourrissent. J'ai su que, depuis près de trois semaines, ils n'avaient pas mangé de viande. C'est aujourd'hui dimanche, et ce jour-là le soldat espagnol reçoit double ration dans son pays. J'ai donné un franc par homme, pour ajouter à l'ordinaire. Aujourd'hui et demain, les internés auront une bonne soupe et un morceau de bœuf. Dimanche prochain, on recommencera. C'est M. le baron Clouet, président du comité local, qui s'est chargé de la distribution.

J'ai vu que ces hommes couchaient sur des paillasses, comme je l'ai dit. Ils trouvent que cela leur suffit. J'ai seulement pensé qu'un traversin de simple varech serait nécessaire à chacun, pour que la tête ne soit pas placée plus bas que le corps. Ce sera fait demain.

On achètera quelques pantalons, absolument indispensables, et des souliers. On logera un peu mieux les officiers, et on prendra soin de leur maigre ordinaire.

Tout cela est bien peu de chose ; c'est un soulagement au sort de cent neuf hommes pour quinze jours.

Mais ce que je ne puis rendre, c'est la manière dont ces Espagnols, toujours fiers sous leurs guenilles, ont accueilli ce bienfait. Elle est toute dans ce mot d'un brave garçon qui a servi la France avec Cathelineau :

« Enfin, nous sommes donc traités comme des soldats ! »

ALFRED D'AUNAY.

Barnabé Derronsoro est le type du jeune carliste ; il est de taille moyenne, vigoureux, brun, portant toute sa barbe. Il est vêtu comme un petit employé et ne se distingue du commun des mortels que par la coiffure nationale, le béret bleu, sans ornement. Officiers et soldats n'ont, du reste, aucun signe distinctif : ils se connaissent, et cela leur suffit, jusqu'au moment où ils constituent un corps d'armée.

Mais voici un autre officier carliste. Celui-là est un *veterano* de la guerre de sept ans. On dirait un bon métayer, si l'on n'était frappé de l'énergie de son regard, de l'air de noblesse qui règne dans toute sa personne, malgré son costume délabré. C'est le capitaine Martin Yraola, basque, comme la plupart des internés. Il faisait partie du corps de Recondo.

Le 21 avril, il reçut de son chef l'ordre de soulever les partisans. Le lendemain, six cents hommes étaient réunis. Le 24, un combat avait lieu près d'Ataun. Les amédéistes furent repoussés, mais la lutte avait été sanglante. Pour favoriser le transport des blessés en lieu sûr, le bataillon commença une série de marches et de contre-marches, et le 4 mai il occupait la ville de Segura, où il fut attaqué de nuit. Il y eut là une véritable bataille dans laquelle les deux partis firent de grandes pertes.

Les carlistes étaient maîtres de la ville ; mais le lendemain, le bruit courut que la victoire étant restée partout aux troupes régulières, l'insurrection était terminée, et l'amnistie accordée aux vainqueurs de Segura. La plupart crurent sage de re-

gagner leurs foyers... et les amédéistes, qui avaient imaginé ce stratagème, revirent en force. Quarante-six officiers et soldats, restés sur la défensive, opérèrent alors leur retraite, et passèrent la frontière. Ce sont les internés du Mans.

Tel est le récit que me fit le capitaine Yraola, et qui m'a été confirmé, d'ailleurs, par le commandant José de Ayala, le second du colonel Recondo.

Celui-ci est un parfait gentilhomme, vétéran de Cabrera, et qui a la tenue et la démarche d'un vieil officier de notre armée. Il a été blessé au combat de Segura. Lui non plus ne doute pas un seul instant du triomphe de sa cause.

« Il n'y a plus ici de politique, me dit-il, c'est une guerre nationale. Les soldats de l'armée régulière viendront à nous. Les officiers seuls tiennent à Amédée, à cause de leur grade et leur paye. Nous autres, nous servons le roi par conviction, sans solde. Les soldats sont payés et nourris, les officiers ne le sont pas... »

Ce que ne me dit pas le brave commandant, — car sa fierté d'Espagnol l'en empêche, — c'est que ce système, excellent pendant la guerre, est déplorable en captivité, les officiers ayant épuisé toutes leurs ressources, et se trouvant plus pauvre que leurs soldats.

Songez donc. Le gouvernement français accorde 75 centimes par homme et par jour. Pour le soldat, c'est insuffisant, mais enfin, faute de mieux, il s'en contente. Mais que voulez-vous que devienne un officier qui, il y a un mois, était rentier ou propriétaire, avec les quinze sous de l'exil.

Dans les premiers jours, ces malheureux couchaient à deux sur une paille, sans couvertures. Aujourd'hui ils sont logés en chambrées, sous les garnis de la vieille ville. Un prêtre et un étudiant ont été reçus au séminaire. Deux ecclésiastiques ont accepté l'hospitalité d'une pieuse dame. Enfin, un notable habitant du Mans, M. le baron Clouet, a organisé un comité local de secours, et a fait, dans le journal la *Chronique de l'Ouest*, un appel qui a été entendu.

On a réuni près de six cents francs, ce qui a permis d'acheter une chemise à chacun des cent neuf internés, et de donner des lits aux officiers. C'est certes une initiative louable qui a eu un résultat heureux. Mais, est-ce vraiment là tout ce que la France doit faire pour les internés du Mans ?

Informé de la présence dans cette ville de carlistes prisonniers, M. de Villemeussant m'y a envoyé spontanément, sans connaître aucun de ces détails.

— Voyez la situation de ces prisonniers, m'a-t-il dit. Assurément ils sont malheureux. Ce sont des soldats d'une cause qui est la nôtre. Ils ont servi leur roi et leur patrie. Ils ont combattu un prince qui est l'allié de nos ennemis. Prenez ces cinq cents francs, et employez-les bien. Quand ils seront dépensés, nous en aurons d'autres. Nos lecteurs ne voudront pas que cent prisonniers de guerre espagnols soient moins bien traités en France que cent mille prisonniers de guerre français ne l'ont été en Suisse. Ce sera aussi pour ceux qui partagent les convictions de toute ma vie une occasion de montrer que notre parti ne se contente pas de parler ou d'écrire, et qu'il sait agir.

La bande de Careaga est dissoute. Les restes de cette bande ont été battus et ses chefs faits prisonniers. Ses armes sont tombées au pouvoir des troupes. Careaga a disparu.

La bande de Cuevillas a été battue, et a eu 14 morts et plusieurs blessés, et on lui a fait 53 prisonniers.

Carasa est toujours en Navarre.

Le chemin de fer de Bilbao est rétabli.

300 carlistes ont fait leur soumission à Villaréal et 347 à Zumarraga.

Madrid, 3 juin.

Les informations particulières aussi bien que les nouvelles officielles confirment la pacification des provinces basques. Cette pacification peut être considérée comme complète.

On croit à la disparition prochaine des groupes qui errent encore en Navarre.

Une bande de malfaiteurs a été dissoute dans la province d'Alicante.

Une bande s'est montrée dans les environs de Xérès, mais elle est sans importance et l'on ignore encore quel est son drapeau.

L'ARMÉE D'AMÉDÉE.

L'armée espagnole, en Espagne même, et indépendamment des troupes coloniales, est vigoureusement constituée et nombreuse; qu'on en juge.

Outre les capitaines généraux, 68 lieutenants généraux, 114 maréchaux-de-camp, 280 brigadiers; elle a un corps d'état-major de 150 officiers; 80 bataillons de ligne, 3 bataillons de régiment de Ceuta, 20 bataillons de chasseurs, le tout présentant un effectif de 160,000 hommes; vingt régiments de cavalerie à 5 escadrons présentant 16,000 chevaux; 12,000 hommes d'artillerie avec un matériel de campagne de 200 bouches à feu dont plusieurs mitrailleuses; un corps du génie de deux régiments donnant un effectif de 3,500 hommes.

Ainsi l'armée régulière est de 200,000 combattants, sans compter une très-nombreuse armée de police, dont on pourrait, ce nous semble, tirer le plus grand profit, si on pouvait compter sur sa fidélité.

Cette gendarmerie (*guardia civil*) a 13,000 hommes d'effectif, dont 1,500 à cheval.

Si donc on n'a pu encore avec cette force militaire dominer le mouvement carliste, c'est que ce mouvement est des plus sérieux.

* *

LES RESSOURCES DE CHARLES VII.

Jetons un coup d'œil sur les différentes provinces en insurrection.

En Alava, 1,400 carlistes formés en trois bataillons, sous le commandement d'Iturralde et de Cuevillas, marchent sur Barambio, bourg situé sur la grande route de Vittoria à Bilbao, à moitié chemin de ces deux villes.

En Catalogne, toutes les localités qui entourent Tarragone, à dix lieues de cette place, sont en pleine insurrection, ainsi que Pignola, non loin de Lérida, les districts de Valls et de Venduell.

Dans la vieille Castille, 2,000 carlistes, sous les ordres des chefs de bandes Villalain, Sturro, Arcinicyo, parcourent la province et s'approchent la nuit de Burgos.

Dans la Manche, près Ciudad-Réal, dans la nuit du 19 au 20 mai, une bande carliste de 120 hommes a enlevé la caisse d'un percepteur contenant 50,000 réaux, sans violenter personne.

En Aragon, le chef carliste Nasurre recrute tranquillement dans le pays sans être inquiété. Chaque jour sa bande se renforce.

Enfin on lit dans la *Squaldad* (organe républicain) qu'en Navarre on n'a plus de troupes à opposer aux carlistes dont les forces augmentent sans cesse; et dans l'*Indépendencia*, de Barcelone, dans le journal de Tarragone, que si les carlistes se recrutent encore, ils considèrent la cause du roi Amédée comme perdue.

Faits divers.

On se rappelle peut-être que, il y a quelques années, un assez haut personnage avait parié qu'il mettrait en vente, sur le Pont-Neuf, des pièces de 5 fr. au prix de 4 fr., et qu'il n'en vendrait pas dix. Le pari fut tenu, et il le gagna. Le public, croyant les pièces en

composition sans valeur, n'en acheta qu'un très-petit nombre.

Hier, rue d'Arcole, un individu offrait aux passants des pièces de 2 fr. pour 1 fr. 50, et il en débitait beaucoup parce qu'il avait soin de dire tout bas à ceux qui examinaient la marchandise :

— C'est un pari; achetez-moi; faites-moi gagner mon pari; vous y gagnerez et moi aussi.

Il aurait empoché ainsi une grosse somme, sans la brusque intervention d'un agent qu'il n'avait pas aperçu, et qui s'est emparé de la monnaie en vente. Les pièces de 2 fr. ont été reconnues fausses, et le vendeur, qui est un nommé B..., domicilié rue des Fournaux, a été mis en arrestation.

(Opinion nationale.)

M. Jules Claretie termine son feuilleton de l'*Indépendance belge* par cette anecdote militaire, bien en situation par le temps qui court :

Le maréchal Lefebvre montrait un jour son château, ses meubles, tout son luxe à un de ses camarades d'enfance :

— Ah ! tu as eu de la chance, Lefebvre, disait l'autre devant chaque objet.

A la fin, le maréchal Lefebvre, impatient, prit son ami par le bras, et, avec son accent alsacien :

— Écoute, dit-il, nous allons faire une chose. Tu vas descendre dans mon jardin, et je te tirerai autant de coups de fusil que j'en ai essayé, tu tâcheras de les éviter, et si tu as cette chance, eh bien, sur ma parole, tout est à toi ici, tout ce que j'ai gagné en risquant ma peau pendant quinze ans !

Deux cabotins, retour de province, se rencontrent au café de Suède.

— Il paraît que tu n'as pas eu de chance là-bas, mon pauvre vieux.

— Comment? c'est-à-dire que j'ai eu un succès fou.

— On me disait qu'on t'avait jeté des banquettes à la tête.

— Justement, mon bon. J'ai eu un succès.... à tout casser. GYGÈS.

LA PRESSE

est actuellement journal du matin pour toutes les localités desservies par les courriers partant de Paris le matin; — restant journal du soir pour toutes les localités que ne desservent pas ces courriers ou qu'ils desservent tardivement.

La Presse, organe d'une politique nouvelle, qui veut fonder le gouvernement sur la base de l'ordre, de la liberté et du progrès, reçoit les inspirations toujours si libérales et si patriotiques de M. le V^e de la Guéronnière.

M. Michel Chevalier, l'illustre défenseur de la liberté commerciale, traitera les questions économiques et financières, aujourd'hui plus importantes que jamais.

Les autres parties du journal sont confiées à des écrivains de premier ordre.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 4 juin 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A trois heures un quart, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Th. Roussel explique qu'il était absent lorsqu'un de ses amendements est venu en discussion. Cette absence ne veut pas dire qu'il renonce à ses amendements. Il se réserve seulement de les soutenir à la troisième délibération.

L'ordre du jour appelle la délibération unique d'un projet de loi tendant à ouvrir au budget du ministère des travaux publics de l'exercice 1872, des crédits montant à 17,730,000 fr. et à annuler, sur le budget de 1871, des crédits montant à 17,660,000 f. On procède au scrutin réglementaire sur ce projet de crédit.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 628 votants.

M. de Larcy, ministre des travaux publics, demande l'urgence pour un projet de loi relatif à un chemin de fer partant de Montluçon.

L'ordre du jour appelle la suite de la 2^e délibération sur le projet de loi relatif au recrutement.

La commission a fait quelques modifications à l'art. 19.

M. Lepère demande que la discussion soit ajournée jusqu'à ce que le texte modifié soit distribué.

Voici l'art. 19 modifié.

« Sont, à titre conditionnel, dispensés du service militaire :

1^o Les membres de l'instruction publique, les élèves de l'école normale supérieure de Paris dont l'engagement de se vouer, pendant dix ans, à la carrière de l'enseignement aura été accepté par le conseil supérieur de l'instruction publique, avant le tirage au sort, et s'ils réalisent cet engagement;

2^o Les professeurs des institutions nationales des sourds-muets, aux mêmes conditions que les membres de l'instruction publique;

3^o Les élèves de l'école dite des Jeunes de langues et des élèves pensionnaires de l'école des Chartes, à condition de passer dix ans tant dans lesdites écoles que dans un service public;

4^o Les membres et novices des associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi ou reconnues comme établissements d'utilité publique, et qui, avant le tirage au sort, auront pris devant le recteur de l'académie l'engagement de se consacrer pendant dix ans à l'enseignement, et s'ils réalisent cet engagement;

5^o Les jeunes gens qui, sans être compris dans les paragraphes précédents, se trouvent dans les cas prévus par l'article 79 de la loi du 15 mars 1850 et par l'article 18 de la loi du 10 avril 1867, et ont, avant l'époque fixée pour le tirage, contracté, devant le recteur, le même engagement et aux mêmes conditions;

6^o Les élèves ecclésiastiques désignés à cet effet par les archevêques et par les évêques et les jeunes gens autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les cultes salariés par l'Etat, sous la condition qu'ils seront assujettis au service militaire pendant quatre ans dans l'armée active et ensuite dans la réserve, selon la classe à laquelle ils appartiennent, s'ils cessent les études en vue desquelles ils auront été dispensés, ou si, à vingt-six ans, les premiers ne sont pas entrés dans les ordres majeurs et les seconds n'ont pas reçu la consécration.

On passe à l'art. 37.

TITRE III.

DU SERVICE MILITAIRE.

Art. 37. — Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie :

De l'armée active, pendant cinq ans;

De la réserve de l'armée active, pendant quatre ans;

De l'armée territoriale, pendant cinq ans;

De la réserve de l'armée territoriale, pendant six ans.

1^o L'armée active est composée, indépendamment des hommes qui ne se recrutent pas par les appels, de tous les jeunes gens déclarés propres à un des services de l'armée et compris dans les cinq dernières classes appelées.

2^o La réserve de l'armée active est composée de tous les hommes également déclarés propres à un des services de l'armée et compris dans les quatre classes appelées immédiatement avant celles qui forment l'armée active.

3^o L'armée territoriale est composée de tous les hommes qui ont accompli le temps de service prescrit pour l'armée active et la réserve.

4^o La réserve de l'armée territoriale est composée des hommes qui ont accompli le temps de service dans cette armée.

L'armée territoriale et la deuxième réserve sont formées par régions déterminées par un règlement d'administration publique; elles comprennent pour chaque région les hommes ci-dessus désignés aux §§ 3 et 4, et qui sont domiciliés dans la région.

Plusieurs amendements sont présentés. Le premier est de M. Farcy. La parole est donnée à l'auteur de cet amendement, ainsi conçu :

L'article 37 serait remplacé par celui-ci :

Le registre matricule mentionné à l'article 36 devra indiquer la profession ou les aptitudes de chaque citoyen.

Tout Français qui n'est pas déclaré impropre au service militaire fait partie de l'armée active pendant deux ans, de la réserve pendant trois ans, de la garde nationale mobile pendant cinq ans, de l'armée territoriale pendant cinq ans, des vétérans pendant cinq ans.

Les cavaliers de profession ou hommes habitués aux chevaux seront choisis de préférence pour être incorporés dans la cavalerie, le train des équipages et l'artillerie montée.

Les ouvriers de toutes professions seront

répartis dans le génie, les corps d'administration et l'armée (une partie sera réservée pour le contingent de la marine).

M. Farcy. — Le projet de loi sur le recrutement de l'armée touche aux intérêts les plus considérables, à la liberté individuelle, au suffrage universel et à la fortune publique. Vous voudrez donc, je l'espère, accueillir les courtes observations que j'ai à vous présenter.

D'abord, la population prenant part tout entière à l'armée, nous aurons une population plus instruite, nous devons donc diminuer le temps de service.

Deux maréchaux de France en 1828 pensaient que deux ans de service effectif devaient suffire.

Nous ne devons pas froisser les populations en leur demandant plus de temps que celui qui est nécessaire.

Il faut éviter de faire des machines des hommes auxquels on demandera le dévouement, le sacrifice le plus complet. Il ne doit y avoir aucun privilège pour l'armée active, qui devra être employée véritablement à des travaux d'armée active, à des travaux de guerre, à des travaux de campagne.

On devra faire fonctionner tous les services, comme en véritable campagne. Au lieu de faire la petite guerre, il vaudra mieux habituer les soldats à agir comme s'ils étaient en guerre; on mettrait ainsi deux départements en état de guerre et les généraux de chaque département feraient l'un contre l'autre un simulacre plus vrai de la véritable guerre.

Il ne faudrait pas disposer les choses de manière à ce qu'il y ait en quelque sorte des privilèges dans le service obligatoire. On ne devrait pas constituer des cadres de telle façon qu'il y ait des privilégiés qui restent six mois, un an sans partir, quand les autres iront se faire tuer dès la première année. Voilà cependant ce que permet la loi dépourvue de tout artifice. (Réclamations.)

M. Benoist-d'Azy. — C'est toujours le même système!

Autre voix. — Ne jetez pas la division dans le pays.

M. Farcy entre dans les détails de la loi. Il voudrait que les soldats fussent habitués aux deux écoles d'infanterie et de cavalerie.

D'après M. Farcy, il faut huit mois pour former un canonnier; il faut six mois pour former un cavalier. (Exclamations sur quelques bancs.) C'est l'opinion d'officiers de cavalerie très-compétents, et s'il faut beaucoup de temps, c'est que la loi de 1832 n'a pas été parfaitement observée et que l'on a prolongé trop longtemps les séjours dans les foyers. Après cent jours de travail et de méthode rapide de dressage, on arrivait à un excellent résultat, à mettre chevaux et cavaliers dans le rang.

Plusieurs voix. — L'auteur! l'auteur!

M. Farcy. — Je ne suis pas autorisé à donner le nom de l'auteur. (Bruit.) Les officiers qui travaillent ne sont pas tellement récompensés, que je croie pouvoir donner leur nom. (Exclamations.)

D'ailleurs, la commission elle-même constate, à la page 73 de son rapport, que l'on peut arriver plus promptement à faire de bons soldats, d'excellents cavaliers.

M. le marquis de Chasseloup-Laubat. — La commission n'a pas parlé d'une manière absolue, et elle a déclaré qu'il fallait une transition entre le système ancien et le système nouveau.

M. Farcy. — L'ancien système constituait plutôt une armée prétorienne qu'une armée permanente. (Réclamations.)

D'après M. Farcy, on aura facilement des sous-officiers en leur accordant de légers avantages.

Du reste, l'orateur abandonne son amendement quant à la durée du service actif à deux ans, et accepte ceux qui demandent que le service soit limité à trois ans.

M. Keller a la parole pour soutenir son amendement, qui demande que le service actif soit de trois ans.

L'amendement de M. Keller est ainsi conçu :

Art. 37. — Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie de l'armée active pendant trois ans, de la réserve pendant sept ans, de l'armée territoriale pendant dix ans.

Art. 40. — Tous les jeunes gens de la classe appelée qui ne sont pas exemptés pour cause d'infirmités, dispensés en application des dispositions de la présente loi, ajournés en vertu d'un sursis d'appel, affectés

tés à l'armée de mer, ou admis à contracter l'engagement conditionnel déterminé par les articles 54 et 55, sont incorporés dans l'armée active et y font trois années de service. Supprimer les articles 41, 42 et 43.

M. Keller appuie son amendement. — Le service obligatoire doit être une vérité. Ce n'est pas un retour à la barbarie, mais à la justice et au patriotisme. Tout le monde malgré sa richesse et sa naissance doit également être obligé de se dévouer à la défense du pays et à son salut.

La durée du service et l'organisation militaire doivent donc être telles qu'elles servent à la défense du pays sans être inutiles et causer trop de périls pour la gloire ni la richesse du pays.

La durée de 5 ans et l'organisation pour le recrutement établis par la loi, ont aux yeux de M. Keller les plus graves inconvénients.

Elles seront dangereuses pour la défense du pays, elles sont contre la justice, à ce point qu'on ne tardera pas à arriver à la substitution des numéros et au remplacement plus ou moins déguisé.

Le système de six mois, d'un an pour quelques-uns et de cinq ans pour d'autres, est à la fois impossible d'un côté, d'une inégalité choquante de l'autre.

Le ministre de la guerre est seul juge de la disponibilité des jeunes gens. Sans doute le ministre sera toujours un homme qui gère le plus impartialement possible. Mais que de sollicitations pour lui comme pour nous ! Nous aurons bientôt tous les parents des soldats à nos trousses pour leurs réclamations.

M. Keller soutient qu'avec son système, qui comprendrait presque tout le contingent, les nécessités budgétaires seraient sauvegardées. L'effectif est de 460,000 hommes ; mais en déduisant les hommes qui sont, comme les gendarmes, en dehors des appels, et qui se montent à environ 120,000 hommes, on descend à 340,000 hommes provenant des contingents.

Le contingent annuel est de 150,000 hommes ; mais il ne sera pas positif ; nous n'avons pas un effectif de 435,000 hommes. Avec le système de la commission, on descendra plus encore, et au lieu d'un excédant de 16,000 hommes que la commission semblerait avoir sur les années antérieures à 1870 la plus chargée, on aura un déficit de 26,000 hommes au moins.

M. le Président de la République conteste l'exactitude des chiffres produits ici par M. Keller.

M. Keller maintient que ses chiffres sont exacts.

Il faut remarquer que pour défaut de taille les exemptés étaient de 7 pour 100 ; il y a un relevé de 2 pour 100. Il ne faut pas tenir compte de 1870, où la précipitation a nécessairement régné dans le conseil de révision.

Il est nécessaire également de remarquer que le chiffre des inscrits, qui est porté à 302,000 hommes, ne sera pas aussi considérable. Il y a eu en France un fléau pire que la peste et la famine. C'est le fléau de la démoralisation que l'Empire y a apporté. (Très-bien ! très-bien !)

Les naissances ont diminué par suite de cette démoralisation.

En 1848, et cela fait honneur à la République (on rit), le chiffre des naissances a été le plus gros du siècle : il dépassait 1 million.

En 1851, il est tombé à 992,000, en 1852 à 965,000, en 1853 à 936,000, en 1854 à 923,000, en 1855 à 899,000, plus de 100,000 de moins qu'en 1848.

En prenant également le chiffre des six dernières années, on voit encore la diminution continuer. Aussi, le chiffre de 302,000 hommes inscrits doit-il réellement être abaissé à 288,000, et en reconnaissant d'après le chiffre que donne la statistique qu'il y a dans les naissances de l'année des contingents au moins 15 0/0 de différence avec les inscrits, on voit qu'il y a ainsi 14,000 inscrits de moins ; nous aurons 6,000 exemptions pour infirmités.

Les dispenses et les sursis doivent être comptés et porter le chiffre de 20,000 à 26,000 hommes de moins ; c'est ce que constate M. Keller. Il ne faut pas pour cela que nous soyons attristés. On a dit, il est vrai, que les causes de nos défaites étaient dans le manque d'instruction de nos soldats, de nos officiers. C'est une erreur. Les soldats qui ont combattu 1 contre 4 à Frœschwiller, 1 contre 2 à Reichoffshain, ont montré que ce n'était pas l'instruction qui leur manquait ; et quand je parle des soldats, ajoute M. Keller, je parle aussi des officiers. Je le répète. Non ! ce n'était pas là ce qui manquait. Mais le courage ne suffit pas à tout, pas plus que l'instruction. Les préparatifs, les moyens de stra-

tégie et de tactique manquaient, et le sens moral lui-même avait fait défaut dans les hautes régions.

Les chiffres budgétaires ne seront donc pas surchargés avec le service de trois ans sous les drapeaux. Mais cette diminution de cinq ans à trois ans profitera aux finances elles-mêmes, sans nuire à la bonne et solide constitution de l'armée. Il suffira de mieux régler l'organisation et, par exemple, de ne pas oublier ce principe que le fumeur du cheval peut nourrir son cavalier. Pour cela, il faudra éloigner les soldats des villes et multiplier les véritables écoles de soldat, les camps, dans la campagne ouverte. Le moral du soldat et le budget y gagneront l'un et l'autre.

Avec un gouvernement vigilant les forces générales de la nation se reconstitueront, et l'armée française reprendra la place qui lui appartient. Nous n'oublions plus que si le pays est malade, l'armée est aussi malade que la nation. C'est ce que disait le grand-père du roi de Naples : Habillez mes soldats de rouge ou de blanc, ce seront toujours des poltrons.

Rétablissons le moral de la nation, recourons de nouveau au christianisme, et nous reprendrons notre rang dans le monde, car Dieu sera avec nous ; nous aurons de grands hommes d'État, de grands hommes de guerre, de grands citoyens. Mettons la justice et l'égalité dans notre loi. C'est le sentiment qui doit nous guider tous, c'est ce que le pays, c'est que l'armée attendent de nous. (Très-bien ! très-bien ! — Triples applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain, élections dans les bureaux du président et du président de la commission du budget.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Dernières Nouvelles.

On dit qu'une tentative de révolte aurait eu lieu mardi dans la prison des Chantiers.

Les prisonniers auraient essayé de se débarrasser de leurs gardiens.

Cette petite émeute aurait, d'ailleurs, été réprimée immédiatement.

La princesse Louise-Augusta de Schleswig-Holstein vient de succomber à Paris, à l'âge de quarante-huit ans.

M. J.-R. Jones, ministre des Etats-Unis en Belgique, est arrivé à Paris.

Le congrès de l'alliance universelle a tenu hier sa deuxième séance, sous la présidence de M. de Parieu.

L'ordre du jour a amené la discussion sur la question des arbitrages dans les conflits internationaux.

Le congrès a conclu à la formation d'une commission chargée d'arriver, par tous les moyens possibles, à la création, si importante au point de vue de la paix, d'un code international auquel on aurait recours, en cas de conflits, avant d'en arriver à une déclaration de guerre.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

BOURGUEIL. — Marché du 4 juin.

Froment, l'hectolitre, 25 fr. — Seigle, 14 fr. — Orge, 12 fr. — Avoine, 8 fr. — Haricots de Soissons, 48 fr. — Haricots rouges, 48 fr. — Bœuf, le kil. 1 fr. 40. — Veau, 1 fr. 70. — Mouton, 1 fr. 80. — Porc, 1 fr. 40. — Œufs, la douzaine, 75 c. — Poulets, la paire, 5 fr. — Canards, 5 fr. — Beurre, le kil. 2 fr. 20.

BEAUFORT. — Foire du 5 juin.

Froment, l'hectolitre, 25 fr. — Seigle, 12 fr. 50. — Orge, 10 fr. 25. — Avoine, 8 fr. — Chenevis, 17 fr. 50. — Chanvre, les 100 kilog., 1^{re} qualité, 100 fr. — Graine de luzerne, 140 fr. — Œufs, la douzaine, 85 c. — Poulets, la couple, 3 fr. 50. — Canards, 3 fr. 50. — Beurre, le kilog., 1 fr. 05. — Vaches, 300 fr. — Cochons de lait, 35 fr. — Cochons gras, 55 fr.

Sommaire de l'Univers illustré, du 1^{er} juin 1872 :

Texte. — Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par Th. de Langeac. — L'Exposition de Lyon, par M^{lle} Alice de Savigny. — Salon de 1872 (quatrième article), par A. de Pontmartin. — La ligue des paysans en Angleterre, par R. Bryon. — Les souterrains du temple de Salomon, à Jérusalem, par A. D. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — La baie de Vigo, par F. Ricard. — Le rhinocéros de Sumatra, par Jan-Karl. — Echécs.

Gravures : Entrée principale des galeries de l'Exposition universelle de Lyon. — Vue générale des galeries de l'Exposition universelle de Lyon et du parc de la Tête-d'Or. — Angleterre : la ligue des paysans dans le comté de Warwick. — Jérusalem : Les souterrains du temple de Salomon. — Espagne : la baie de Vigo. — A propos des jeux, croquis d'actualité. — Rhinocéros de Sumatra. — Rébus.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUIL 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55 60	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	905	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	338 75	»	1 25
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	625	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	413 75	2 50	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	415	»	»	Crédit mobilier esp., j. juillet.	485	»	7 50
5 % Emprunt	86 95	»	»	Crédit foncier d'Autriche	925	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	435	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212 50	»	»	Est, jouissance nov.	495	7 50	»	Orléans	296 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	382	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	842 50	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	297	»	»
— 1865, 4 %	452 50	2 50	»	Midi, jouissance juillet	615	»	»	Est	279 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé	281 25	1 25	»	Nord, jouissance juillet	997 50	»	»	Nord	300	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé	255	»	»	Ouest, jouissance octobre	836	»	5	Ouest	289	»	»
— libéré	255 25	»	25	Orléans, jouissance juillet	502 50	»	6 25	Midi	289	»	»
Banque de France, j. juillet	3740	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	277	»	»
Comptoir d'escompte, j. août	672 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	697 50	2 50	»	Vendée	260	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	502 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	30	»	1				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	445	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Quatre-vingt-dix ares environ de terre et vigne, avec maisonnette, situés à la Croix-des-Sables, commune de Bagnaux, joignant MM. Cléret, Bottereau, Lebrun, M^{me} veuve Salmon, MM. Meschin et Goislard.

S'adresser à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (257)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A l'angle de la Grand' Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY-HANQUETIN, rue du Poits-Neuf. (404)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Rue Cendrière, n^o 14.

S'adresser audit notaire. (303)

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Au Petit-Puy, ET LE

CLOS DES PENTES

La maison comprend : cave, écurie, hangar, four, grenier, autres dépendances et jardin.

Le clos des Pentes est d'une contenance de cinq hectares environ, en vigne et terres labourables.

Entrée en jouissance : Pour la maison, à la Saint-Jean 1872 ;

Et pour le clos des Pentes, au 1^{er} novembre 1872.

S'adresser à M. LEBOUX-SÉBILLE, propriétaire à Saumur, ou audit M^e DUFOUR. (304)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 31.

S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (262)

On demande un cocher ayant de bons certificats. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

AUX ORATEURS, AUX ARTISTES
L'ACCORDEUR DU LARYNX
BAUME D'ERYSIMUM IODÉ

SOMMÉ

le meilleur spécifique contre les affections des voies respiratoires, enrouement, aphonie, toux, phthisie laryngée ou pulmonaire.
CIGARETTES SOMMÉ AU Goudron, idem.
DROGUES SOMMÉ au baume d'erysimum iodé.
PHARMACIE SOMMÉ, 1, RUE NOLLET, PARIS

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible ; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

Nouvelle Encre J. Gardot à Dijon.

noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas. Nouvelle Encre violette noir copiant même un mois après l'écriture, chez tous les Papeteries.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.

LE FLACON 1^{er} 25 & 2^e 50

BAIN DE PENNÈS

Ce Bain, aromatique et minéral, a été expérimenté avec succès dans quinze hôpitaux, contre les affections suivantes :

Asthéniques (atonie des fibres, épuisement des forces, inertie des muscles) ;
Chloro-Anémiques (appauvrissement du sang, pâles couleurs, pertes bl.) ;
Gastro-Entériques (accidents cholériques et typhoïdes, flux de sang ou de bile) ;
Hépatiques (darts légers sans inflammation, roséoles et prurigo) ;
Rhumatismaux (douleurs dans les articulations et les muscles sans inflammation) ;
Strumeux (bouffissure de la peau avec épanchement sérieux dans les glandes) ;

Les médecins les plus distingués ordonnent le BAIN DE PENNÈS pour remplacer les BAINS DE MER, les Bains alcalins, ferrugineux, iodurés et sulfureux, dans les cas où il faut résoudre les engorgements du FOIE, de la RATE, des REINS et autres viscères ; ils le prescrivent surtout pour modifier la constitution rachitique, si commune chez les enfants.

Manufacture à Paris, rue de Latran, 1. — Dépôts à Paris, rue des Ecoles, 49, et dans toutes les villes chez les pharmaciens, les Directeurs de Bains et les marchands d'eaux minérales.

NOTA. — Lire la Notice et éviter les contrefaçons et les imitations frauduleuses, en exigeant que chaque ROULEAU SOIT PRÉSENTÉ INTACT, portant aux deux bouts le cachet et la signature ci-contre :

PRIX pour la France : 1 fr. 25 c. le Rouleau (remise suivant commandes).